



Gagnant d'un - chez alices avantages bp 33133 06203 nice cedex

Par **GMT**, le **10/09/2008** à **14:45**

Déjà 3 cdes faites? mais le chèque n' est jamais envoyé, " Traitement de votre gain envoyé le jour de réception de votre commande.....

N° gagnant 442 657 387 !!!! suite au concours fait d' après un programme T.V.....

De plus envoi du règlement concours ???

*

Etiquette d'envoi d'allocation valable du 18/08/2008
jusqu' au 31/08/2008

Directrice Générale "Helena Robert"

*

Pris en compte de mon règlement le 28/08/2008

Reçu ce jour le colis, mais rien d'autre.....

... mais de nouveau si on veut son gain commander §§§

Par **solene**, le **15/10/2008** à **13:00**

j'ai reçu la même chose. et en tous petit il précise que le pré tirage m'a nommé gagnante des 10000 euros et qu'il y aura un tirage pour les cadeaux consolants. et sur la feuille il mettre vous êtes l'heureuse gagnante des 10000 euros.

as tu eu de leur nouvelles depuis? si non, je vais porter plaintes contre eux, et il me faut

d'autre personnes qui ont eu le même pbl si on veut réussir à les avoir, car ces de la publicité mensongère.

par contre il oblige pas a commander mais mettent que si ont commande on recevras le chaque dans les 48h. ce qui est faux car je n'est toujours rien reçu et cela fait 1 semaines.

Par **Mailany**, le **18/10/2008** à **16:33**

Bonjour,

Après lecture de vos courriers je me joins à vous car je suis victim de la même arnaque. 3 commandes de passer et en plus rupture de stock!! Ils me demande si je veux me faire rembourser et bien je compte pas leur laisser un centime!!!

Si quelqu'un veut les attaquer je suis le mouvement!!!!

Mélanie

Par **solene**, le **23/10/2008** à **12:54**

je n'ai toujours, rien reçu j'attend encore jusqu'au 30 novembre si toujours rien d'ici je vous recontacte pour porter plainte. nous payons un conseiller juridique qui prendras contact avec la société.

Avez vous des preuves de vos arnaques. des photocopies. des cheque qui ont été retiré de votre compte.

moi ils ont retiré mon chèque et je n'ai rien. je vais réessayé de les appeler et je vais comme même leur dire qu'on a l'intention de porter plainte contre eux.

je vous tiens au courant de l'avancement des choses et envoyer moi vos preuve si possible.

Par **Mailany**, le **23/10/2008** à **22:30**

Bonsoir Solène,

Je suis en train de voir avec une personne pour essayer de régler ce problème.

Je vous tiens au courant de l'évolution si toutefois vous voulez me suivre sur un autre forum aussi allez sur le site aufeminin.com et sur le forum

Bonne soirée

A bientôt

Par **solene**, le **25/10/2008 à 12:23**

j'ai reçu mon colis aujourd; au bout de trois semaines.

ils me demande de renvoyer le bordereau de remise de prix et pour recevoir rapidement mon prix de commander.

j'ai lu en tout petit ils me disent comment faire pour recevoir son prix sans commander ds un delais de deux mois. c'est ce que je vais faire et en passant je leur enverrais une lettre recommandé avec AR.

C'est facile de demander 50 fois la même chose pour rien à la finale.

j'ai été sur le site aufeminin.com mais je ne vois pas trop ou tu en parles de alice avantage?

Par **blootmix**, le **15/11/2008 à 20:23**

j'ai moi aussi le probleme avec alice avantages moi aussi je veut porter plainte mon adresse email mixu.hulin@live.fr A Bientôt

Par **solene**, le **15/11/2008 à 20:27**

pour tout vous dire j'ai reçu maintenant 4 courriers de leur part ils insistent pour que j'achete jleur ai envoyé deux courriers pour leur dire que j'acheterais pas de colis pour recevoir ce cheque.

j'ai fait appel a un conseillé juridique et je lui envoi les documents bientôt. il va me dire si ça vaut le coup et s'il prend en charge le dossier.

des que j'ai des nouvelles, je vous recontacte. mais je croit avoir compris l'arnaque. seulement plus ils envoient de courrier, plus ils s'enfoncent.

jveux bien vos adresse mail pour pouvoir vous contacter des que j'ai plus de nouvelle.

Par **Shanna de guadeloupe**, le **17/11/2008 à 17:44**

Bonjour,

Même en Guadeloupe (F.W.I. 971), alice avantages a trouvé mes coordonnées, j'ai gagné 10 000 euros (copie du chèque avec réponse indispensable)...

Cela fait unmois que je regarde ce courrier, je ne veux pas commander, je ne veux pas me faire avoir...

Merci de me tenir au courant conçernant la répone de ton conseiller juridique.

Par **baril**, le **20/11/2008 à 12:02**

moi aussi je suis victime de la meme arnaque . Je suis rendu à je ne sais combien de courrier me disant que j'ai gagné les 10000 euros. Si vous faites une action en justice si ça vaut le coup je suis partant.

Par **fox37**, le **25/11/2008 à 11:39**

Bonjour à toutes et à tous, si vous estes en justice, je vous suit.
Il y a d'ailleurs quelques anomalies juridiques sur les documents d'Alice Avantages.
J'en suis à ma 9ème lettre de gagnant, et 2 commandes.
Quoi que vous fassiez je vais poursuivre ces arnaqueurs, malheureusement la clôture du jeu est prévue le 31/12/2008, que le gagnant des 10000 € ne sera prévenu que 2 mois après la clôture, et qu'il aura 1 mois pour réclamer son prix.
Ce qui signifie, qu'aucune action ne pourra être entreprise avant fin février 2009.
Car jusqu'à fin février 2009, chacun de nous est potentiellement le gagnant.
En règle générale, ce sont des juristes qui ficellent le règlement du jeu, ils faut tout lire.
Cordialement

Par **marie17**, le **25/11/2008 à 16:41**

bonjour,moi aussi j'ai subi les pub mensonges d'alice avantages ce fameux chq de 10000 euros ,3 petits courriers mais pb adresse bonnes mais pas le bon nom de famille et pb de noms de clients.moi aussi j'(aimerais que ce genre de pub mensonge soit tres vite puni par la lois ,car pour nous étant dans une très mauvaise situation cela pourrait nous arranger.

Par **tata971**, le **27/11/2008 à 13:52**

moi aussi j'm suis fais arnaqué!!g déjà passé deux commandes ils ont déjà encaissé les chèques mais je n'ai rien reçu!!!!
a chaque fois il faut renvoyer lavis soit disant officiel en collant j'n c combien de vignettes avec ton numéro gagnant.....
mè j'leur é écrit une lettre ou j'lé menace de fer le nécessaire pr me fer rembourser é de les poursuivre en justice!!!ka jaten de voir ce kil vont me répondre!!!je couds tien o courant!!!!

Par **Shanna de guadeloupe**, le **27/11/2008 à 21:05**

Bonjour chers collègues arnaqués,

Je viens de recevoir en 4ème courrier, un engagement de remise de gain avec une attestation

sur l'honneur (gain garanti) + dossier officiel de réclamation de gain avec 5 preuves + paragon d'avis de remise de chèque ...

Je souhaite savoir si vous avez reçu les mêmes documents;

Je suis en contact avec un avocat qui me demande si d'autres ont reçu exactement les mêmes documents, dans ce cas, pas la peine d'attendre la cloture du jeu pour prendre ses dispositions.

merçi de me répondre

Par **tata971**, le **27/11/2008 à 22:05**

alor je nai pa encor consulté ma boite aux lettres mè g dja reçu 3courriers dont 1 la semaine dernière ki ètè lavi officiel aparamen c noté sur lenvelope!!!c une lettre de confirmation ke g gagné lé 10000e responsable de mon dossier Mme émilie plume!!!!dc j'pense kon a ts reçu les mm documents

Par **mary28000**, le **04/12/2008 à 11:37**

je suis dans le meme cas que vous!!!j'attends tjrs mes dix mille euro apres de nombreux courrier!!!je suis vraiment degouter et je veut leur faire payer

Par **samantha wolvya**, le **04/12/2008 à 15:26**

bonjour moi aussi g reçu de nombreuses lettre d'alice anvantage. g comandé et g reçu ma comande plus d'un mois après sans le chèque de 10 000€ (bien sur) mais avec un autre demande de comande pour recevoir le chèque ...
entre temps g reçu plein de lettre de rappelle en me disant de repondre vit pour recevoir mon chèque. je ne voulait pas avant d'avoir reçu ma comande.
je suis contente de voir ke je suis pa la seul... du coups je ne répondrais pas au autre courrier comme javais l'intention de faire pour le dernier courrié...
je me join a vous si vous voulais faire une action en justice..
étan dans une merde financière pa possible jme suis saigné pour comandé, jme suis jeté dessus et jme suis fait avoir.

ALOR POUR TOUS CEUX KI RECEVRONS " GRAND GAGNAN D'UN CHEQUE DE 10 000€" NE COMANDER PAS C UNE ARNAQUE!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **manu56**, le **09/12/2008 à 11:17**

moi j'ai reçu la meme chose:mais ces la 1ere fois et sans commande

attestation sur l'honneur
gain garanti
parangon d'avis de mise a disposition d'argent

et tous ce qui sent suit.

mais vu vos message,j'ai bien fais de pas commander,j'étais si content de gagner 10 000 euros,raaah une fosse joie

Par **sando_fr**, le **09/12/2008 à 13:39**

Bonjour,

Je suis moi-même dans ce cas et viens de recevoir une deuxième lettre m'informant que "la somme de 10.000 euros est bien à vous et à vous seule"...! Ce 'est qu'une arnaque de plus, on le sait toutes! mais là, y'en a ras le bol de toutes ces pubs menongères. Je n'ai rien commandé, car on sait bien comment tout ça finit, mais j'espère bien pouvoir les obliger à verser, à tous ceux qui ont reçu cette lettre très explicite, quelque chose. Je sais que ça s'est déjà fait par le passé, et la décision du tribunal devrait faire jurisprudence.

Alors si vous intentez quelque chose en justice, je vous suis...

Par **manu56**, le **09/12/2008 à 15:51**

je vous suis aussi

Par **tata971**, le **09/12/2008 à 18:13**

c cler moi osi j'vs sui!!!alor tené moi o couran

Par **ingrid528**, le **19/12/2008 à 18:24**

bonjour... je suis la gagnante du jeux 2008 d alice avantages ... je tiens a preciser que por recevoir les 10000 eu . il faut commander et suivre les instructions du jeux jusqu a la cloture c est a dire fin 12/08 je n ai jamais eu de souci avec mes commandes et j en suis au moins a la 15eme si vous ne commander pas vous n aurez rien du tout c est bien stipuler... j attend mon cheque et je vous promet que si je ne l ai pasje les envois en justice car j ai bien tout respecté et c vraiment moi qui est gagné... ce n est pas une fourberie... cordialement

Par **tata971**, le **19/12/2008 à 18:31**

excusez moi de vous réveiller mèn t ceux ki st ici ont reçu exactement lé mm courrier ke vous!!!!!!alor visiblement nous sommme tous le grand gagnan dy chèque!!!é laissé moi vous dir ke moi g omain 10courriers(contrat définitif de remise de gain,bordero de remiz de gain é jen passs) maffirman ke j'sui lunik gagnante alor si vous voulez i croire libre a vous!!!!!!mè la descente sera rude.....

Par **DEBO**, le **19/12/2008** à **22:33**

OUI JE SUIS AUSSI LA GRANDE GAGNANTE DE L UNIQUE CHEQUE DE 10000 DEJA 3 COMMANDES ET AU MOINS 6 DOCS RENVOYER QUI DEVAIT ME PERMETTRE DE RECEVOIR MON CHEQUE . AUJOURD HUI JE RECOIS UN CHEQUE A MON NOM QUE JE NE PEUT EVIDEMENT PAS ENCAISSER PUISQUE C EST UN FAU . ON ME DEMANDE ENCORE DE RENVOYER UN NOUVEAU DOCUMENT POUR RECEVOIR MON CHEQUE SIGNER. JE PENSE BIEN A L ARNAQUE JE VAIS LEUR RENVOYER SANS COMMANDE AVEC UN COURIER LES MENACANT DE PORTER PLAINTES .

Par **tata971**, le **19/12/2008** à **23:30**

bein moi osi c ce ke g fè mè sans succès!!!ca change rien c de la pub mensongère!!! a mon avis persone ne recevra ce fameu chèque é j'compte bien porter plainte é ne pa les laissé s'en tiré a si bon compte!!

Par **ingrid528**, le **20/12/2008** à **09:41**

salut a tous j ai bien lu vos messages... ce que je vous propose a tous c est que on attends tous la cloture du jeux avec le resultat final si il y en a un . on se tiens au courant regulierement si quelqu un recois un cheque et si il n y a rien on se rassemble et on porte plainte . j ai gardé tous les documents (pubs et commandes) depuis des mois que j ai fais. cordialement.

Par **sando_fr**, le **20/12/2008** à **11:52**

est-ce quelqu'un s'est renseigné auprès d'un tribunal? Je crois qu'il faut se rapprocher du médiateur ou quelque chose comme ça, pour avoir un vrai poids et c'est lui qui se retourne contre la société. Mais je suis pas sure du tout de ce que j'avance. IL paraît que Service maximum, sur la 2, a consacré tout un dossier à la question, il y a quelques semaines. Est-ce que quelqu'un l'a vu? Parce que, vraiment, je sais qu'il y a eu une décision de justice, qui devrait faire jurisprudence -si on la retrouve évidemment!- et qui avait obligé la société à payer ce qu'elle avait promis à ces lecteurs....
On se tient au courant?

Par **FELOUS**, le **22/12/2008** à **09:46**

Bonjour, j'ai été aussi victime de l'arnaque d'Alice Avantages, j'ai gardé tous leur courriers en preuve. Si cela vaut le coup de porter plainte je suis partante. Bien à vous et bonnes fêtes.
Merci de me répondre.
Felous

Par **Stéphane du 972**, le **07/01/2009** à **22:36**

Bjr g mapel stéphane,jhabite en martinique é g fè parti de ce club,lol.
G compte + le nombre d courrier ke g reçu (10 ou +),g commandé 2 ou 3 fois c'est arivé mais pa exactemen ce kil mavai montré,g compte déposé plainte bien ke g pa lé moyen d me prendre 1 avocat.Donc g pense alé me plaindre ossi o services consommateurs

Par **joplin**, le **08/01/2009** à **17:39**

bonjour a ma grande surpie je ne serai pas seule a depoter plainte pour ce fameux cheque de 10000 euros car et oui moi aussi j'ai "GAGNE" ce super cheques mais hélas pour eux ma situation precaire me boostes pour actives mon action ca va leur en faire des millions a distribuer dis donc z'ont du fric pour la crise l'union fait la force donc Qui veut depoter plaintes avec moi ?severine

Par **tata971**, le **08/01/2009** à **20:03**

moi j'veu bien!!!g tt lé courriers certifiant ke gt la fameuz gagnante d 10000euros g effectué 3 commandes juske la pa de chèques.....alor si on tente une action en justice fodrè ke se soit un truc sérieu kon puiss ètr dédomagé!!!parske javou ke j'sui ds une situation plus ke délicate financièrmen é me fer miroité ke javè gagné 10000 ma fé plus ke du bien é de savoir ke ct just une arnak maintenant me koz un préjudice moral!!!dc dèkilia une action concrète j'sui partante!!!samantha

Par **mouche236**, le **25/01/2009** à **14:17**

bonjour, moi aussi j'ai reçu un courrier en me disant que j'étais bien la grande gagante des 10 000€ que j'étais la suel est unique gagnante mais je vois cas parament je ss pas la seul.... je compte bien ne pas en resté la j'ai dépensé pas mal d'argent dans leur courrier, lundi j'apelle et il me devront des explications, j'ai aussi également toute les photocopies des courrier envoyé. Est ce que certaine personne on déjà apellé? ou porté plainte?

Par **ingrid528**, le **25/01/2009** à **15:10**

j ai egalement reçu les memes courriers j ai effectuées au moin 20commandes depuis des mois et respecté toute les demarches soit disant je serais la gagnante et personne d autre tenez moi au courant svp des demarches a suivre si nous n avons pas les 10000 eu merci cordialement

Par **ingrid528**, le **25/01/2009** à **15:25**

ou en etes vous d en vos demarches ?,,,,,,,,,,

Par **mouche236**, le **26/01/2009** à **10:45**

moi aussi j'ai fais plusieurs commandes, je viens de téléphoné a alice avantages j'ai voulu parlé a Emilie plume mais on peu pas lui parler donc j'ai téléphoné a sans aucun doute, voila leur numéro de téléphone 08 26 10 7 109, et en début de semaine j'envoy un courrier a alice avantage avec accusé de réception. je vous tien au courant.

Par **orion69**, le **31/01/2009** à **21:33**

Bonjour,
je suis orion, j'ai egalement reçu ce document et j'ai bien envie de le renvoyer et me mettre ainsi a vos cote, de plus si c'est effectivement une grosse arnaque nous serons plus fort tous ensemble.
donc merci de me tenir informé.
je vous joint mon mail orion69@live.fr

mouche236, merci de me contacter pour me dire ce que dit "sans aucun doute"

Par **GMT**, le **06/02/2009** à **16:09**

Bonjour,

Nous sommes aussi gagnant depuis JUILLET 2008 sur un jeu d' un programme Télé..., acheter au moins un article et le chèque sera joint dans le colis..., 5 cdes tjrs rien

mail : mangelot.gerard@orange.fr

Par **MADLINE**, le **07/02/2009** à **12:00**

nous recevons tous les mêmes avis avec un numéro personnel de gagnant des 10000 EUROS. En fait il faut bien lire le règlement qui se trouve à gauche de la page procédure remise de chèques ainsi que ce qui est écrit en haut à droite de la notification d'acceptation des gains. On se rend compte à chaque fois qu'il s'agit en réalité d'une notification de la part d'Alice avantages de pré tirage pour participer au tirage officiel des gagnants : grand gagnant pour les 10 000 EUROS et gagnants de lots de consolation.

C'est une authentique arnaque car tout ce qui est écrit dans des caractères lilliputiens donne les conditions d'attribution et le reste n'est que blabla.

Par contre là où se n'est pas correct et donc possibilité de les poursuivre en justice c'est l'obligation de commande d'essai alors que dans les conditions de participation ne le précisent pas.

Je fais partie de ceux qui reçoivent régulièrement leurs courriers et pourtant je n'ai jamais donné mes coordonnées pour participer au tirage de ce fameux lot de 10 000 euros

Par **axia1981**, le **15/02/2009** à **12:25**

perso j'ai répondu avec enveloppe blanche et non avec celle fournie comme dit dans le règlement. pour ce qui est de l'obligation de commande, je ne suis pas d'accord, ça c'est seulement si on veut recevoir le chèque rapidement, sans commande, il est noté qu'il faut attendre la fin du jeu soit le 31/12/2008, délai de 2 mois maxi après pour recevoir la réponse. sinon je suis ok pour porter plainte si y'a pas de véritable gagnant: cacima@hotmail.fr

Par **cynthia60**, le **24/02/2009** à **11:44**

coucou moi aussi depuis des mois je recoit des lettre d'Alice avantage en disant k j'ai gagné les 10000 euro en chèques mé voit toujours rien arrivé j'ai déjà commandé!

et là je relis une lettre reçue et s'écrit derrière k pas de demande d'essai article complétée et renvoyée =aucun règlement quelconque à venir!

donc je viens de voir k sé de l'arnaque et k mon conjoint avait raison dès le début!

vous allez faire quoi?

Par **GMT**, le **09/03/2009** à **15:13**

J'ai envoyé une réponse à cette société 'fantôme', en réponse de leur courrier que 'vous êtes le seul gagnant unique' en y joignant les 5 coupons de correspondance (cds sans le gain) de H. ROBERT directrice Générale !!!!!, pour envoi du chèque vérifié par E. PLUME....

Avec leur conscience tranquille réponse ... bientôt les oeufs de paques...

Par **Francomtoise**, le **10/03/2009** à **16:29**

salut moi même j'attends mon chèque de 10000 euros dans mon colis, j'ai l'intention de porté plainte

Par **lili**, le **07/04/2009** à **13:54**

moi aussi je me suis fait avoir et je suis d'accord pour porter plainte pour publicité mensongère... je connais un tres bon avocat qui pourrait nous aider
voici mon mail lili2655@hotmail.fr.

Par **mitsou**, le **10/04/2009** à **16:17**

bonjour moi aussi je suis l heureuse gagnant du cheque de 10 000 euro a ce jour j'reçu 7 courriers j 'ai repondu .J'attend toujours mon cheque je suis d accord de depoter plainte voici mon adresse mansouria.prioul@orange.fr

Par **GMT**, le **16/04/2009** à **14:24**

BONJOUR,

Depuis Juillet 2008, gagnant DE 10 000 €, j' attend toujours le chèque;

Nous avons commandé 5 fois, mais bizarre le chèque jamais dans le colis.

Depuis le début j ' ai reçu 8 courriers, me confirmant que j' étais le gagnant !!!!

Dernier courrier reçu le 14/04/2009 : allocation officielle de remise de chèque, dossier confirmé et vérifié..... ??, j' ai renvoyé le meme jour leur bordereau de chèque signé, bien sur sans commande (dans 12 semaines vous recevrez votre chèque signé depuis JUILLET 2008 ??????)

A VOIR

Par **mel1301**, le **25/04/2009** à **15:12**

Bonjour,

J'ai également reçu des lettres de alices avantages en me disant que j'étais l'unique gagnante des 10.000e. Sa fait 2 fois que je reçois des papiers administratifs à remplir, je les remplis je les date et les signe, et à chaque envoi je dois re-passer une nouvelle commande. J'avais

peur que ça soit une arnaque alors j'ai tapé sur internet et je suis tombée sur ce forum. J'attends un nouveau courrier, y paraîtrait que c'est le bon ils m'ont dit qu'ils allaient m'appeler, mais je n'y crois pas après ce que je viens de lire sur ce forum. Comment y peuvent faire ça aux gens? c'est une honte! Moi je n'ai utilisé que 70€ pour leur commande mais je suis sûre que d'autres personnes se sont fait arnaquer encore plus! Je trouve ça dégelasse d'abuser ainsi de la confiance des gens, on y croyez, c'est pas tous les jours qu'on reçoit ça, et au final on se fait tous avoir!

Que dois-je faire si il ne m'envoie pas mon soi-disant gain gagné?

Je suis déçue, je suis jeune, à peine majeur, le fameux chèque m'aurait bien servi! Je ne sais pas quoi faire, aidez moi!

Par **ticalinedu14**, le **12/05/2009 à 16:26**

Bonjour, je m'appelle laetitia et je me suis fait piéger par le chèque gagnant et j'ai commandé pour qu'il puisse arriver dans les 48 heures et je n'ai toujours rien reçu même pas ma commande et ils ont bien encaissé le chèque de ma commande. Sé de l'arnaque.

Par **dadoude**, le **26/10/2009 à 22:20**

bonjour à vous,

j'ai également reçu ce fameux courrier il y a 2 semaines en me disant que j'étais la seule bénéficiaire de ce gain!!! mais rien du tout moi je serai d'avis que l'on prenne contact avec l'émission sans aucun doute vous n'avez même pas le nombre de personnes qui se sont fiant à ça c'est une arnaque!!! nous nous sommes fait piéger abusé moi je suis une jeune maman sans boulot qui n'arrive pas à finir son mois!!! il m'a fait rêver car leur courrier est tellement crédible c'est vrai!!! alors je pense que parler c'est bien mais agir et avoir gain de cause c'est mieux!!! est-ce que quelqu'un me suit? on m'envoie tous les papiers de cette entreprise Alice Avantages et on fait tous une lettre et nous allons envoyer ça à cette émission! que justice soit faite je ne supporte pas qu'on se foute de la gueule des gens gratuitement j'ai imaginé les personnes âgées qui se ruinent en commandant pour gagner un chèque qui n'existe pas!!! envoyez-moi un mail dadoude69@hotmail.fr je compte sur vous!! l'union fait la force!!!

Par **SANDRINE**, le **26/11/2009 à 16:16**

JE M'APPELLE SANDRINE ET JE VIS EN GUADELOUPE JE CROIS QU'IL EST TEMPS DE LEUR FAIRE PAYER LEUR ARNAQUE. J'AI TOUS LES DOCUMENTS CHEZ MOI JE N'AI RIEN JETÉ ET J'AI AUSSI LA PREUVE QU'IL ON PRIS L'ARGENT DE LA COMMANDE SUR MON COMPTE. JE DIS STOP PLUS D'ARNAQUE ET PLUS D'ABUS DE POUVOIR IL SONT ALLÉS TROP LOIN.

Par **vladi**, le **30/11/2009 à 18:42**

moi aussi je viens de recevoir un courrier avec un gain ;un chèque de 10000 euro .Pour avoir le chèque répondre dans les 48h .de toutes evidences je ne suis pas la seule.

Par **lolita**, le **14/12/2009** à **18:43**

bonjour tout le monde

Moi aussi je viens de le recevoir et je me suis précipitée sur les forums du net pour voir que effectivement c'est une arnaque.

Bon courage à ceux qui portent plainte et j'espère qu'ils vont payer

He ben ils vont en devoir des sous Alice avantages

Lolita

Ils oublient de préciser que les 10 000 euros sont partagés entre les
5000€ au 1er, 2000 au 2eme, 500 au 3eme, 250 a la 4eme et à partir du 5eme le reste de la
somme soit 2750€ partagés équitablement entre le reste de personnes (soit 496 personnes)
he oui c'est sur 500 personnes
les salopardssssssssssssssssssssssssssssssssss

Par **jess971**, le **06/01/2010** à **21:03**

slt je suis de la guadeloupe si kelkun a des idee pour attaké alice je suis partente car j en ai
recus des lettres je l ai ai toutes consevrés pour servir de preuve.alors on attaques!!!!!!!!!

Par **ANGELIQUE**, le **09/02/2010** à **09:23**

Bonjour,

Je suis comme vous, je souhaite poursuivre Alices car cela fais 2 ans que je reçois des
courriers de leur part me disant que je suis l'heureuse gagnante de 10000 €. Ils disent que
c'est un jeu sans obligation d'achat mais il afut quand même commander pour valider plus
rapidement.

Je vous donne un conseil conservez tous les courriers comme preuve.

De plus, quand vous leur répondez ils vous retournent un courrier qui n'a aucun rapport.

Effectivement, quand on passe commande on ne reçoit pas le colis 48h après et sans le
chèque.

Par **ramses94**, le **11/02/2010** à **17:44**

Bonsoir, je suis moi même victime de leurs escroceries mon cas est semblable au votre
j'attends toujours mon colis cela fait 1 mois que j'ai commandé pour pouvoir emporter ce
fameux chèque je n'ai reçu ni ma commande de 60 euros ni mon chèque par contre il a été
vite encaissé j'aimerais me joindre à vous si vous portez plainte d'autant plus que je ne travaille
pas et que j'élève seule mes 3 filles en bas age financièrement c'est pas la joie ! Je trouve ca

horrible de proceder de la sorte pour racketter des personnes comme nous.

Par **pompier972**, le **14/02/2010** à **15:33**

Bonjour à tous,

Avant de vous laner dans des dépenses et frais en justice, je vous conseille à tous de bien relire le règlement qui est joint au courrier que vous avez reçu.

Car je parle en connaissance de cause, se lancer dans des procédures en justice, ces long et pénible.

Posez-vous la question à savoir si vous voulez vraiment vous ruiner la santé pour une cause perdue???

Je m'explique:

1°/ Dans le règlement il est dit effectivement que pour participer au jeu, il n'y a pas d'obligation d'achat. Et pour se faire il suffit de le faire via une enveloppe normale.

2°/ Les termes utilisés "grand gagnant" ou autres comme le précise le règlement sont juste des intitulés du jeu. En fait, ce sont des termes utilisés pour appater les clients afin des fins commerciales comme c'est précisé. Donc à ne pas prendre à la lettre.

3°/ Le pré-tirage dont vous avez tous été tirés au sort, n'est juste qu'une liste de prétendant au "chèque de 10.000 euros" pour le tirage final dont les participants auront suivi à la lettre le règlement de participation.

3°/ Le fait de commander un ou plusieurs articles permet au réel gagnant du chèque de le recevoir sous 48 heures dans son colis. Mais aucun d'entre vous n'est le gagnant définitif!! Vous êtes juste les gagnants d'un pré-tirage qui vous donne droit à une participation au tirage au sort final!!!

Car le gagnant du chèque recevra son colis ou son chèque en recommandé avec avis de réception.

4°/ Concernant les commandes, regardez bien les petites étoiles ou autres motifs qui se trouvent sous les articles de votre catalogue. Ensuite, regardez la signification de ces motifs. Si on prend l'exemple de l'étoile, les articles sont en promotion mais ils sont vendus par lot avec un article bien-être.

5°/ Regardez bien vos enveloppes et courriers. Il est bien porté dessus "Règlement complet joint" et " Prix soumis à aléa". Sur le règlement, il est porté "règlement complet du jeu".

Eh oui! A lire avec attention avant.

Donc un conseil, relisez tous bien vos courriers et les règlements.

Pour ma part, j'ai reçu un courrier de la direction financière d'Alice sur lequel, il est porté que mon courrier n'est pas un jeu et où je n'ai plus le règlement de départ, mais juste des conditions administratives à suivre. Courrier en date du 01/02/2010 suite à délibération.

Tous ce que vous avez fait jusque là, c'est valider votre participation au tirage au sort final du jeu.

Mon msn ou e-mail est pompier972@wanadoo.fr pour ceux qui le souhaitent.

A bientôt

Par **momo200610**, le **04/06/2010** à **09:22**

Moi aussi j'ai reçu mai avant de l'envoie j'ai mis alicia avantage sur internet et j'ai vu ce qui on marquer les gens alors je les pas envoi merci beaucoup a vous

Par **Admin**, le **06/06/2010** à **18:52**

Bonjour à tous,

Nous venons de lancer un site sur les actions collectives.

<http://www.action-collective.com/>

n'hésitez pas à créer un action pour vous fédérer !

A bientôt

Par **ti madame**, le **22/06/2010** à **11:35**

bonjour,moi j'habite a l'ile de la reunion.j'ai reçue un courrier de alicia avantage pour m'annoncer que j'etais l'heureuse gagnante de 10000 euro donc j'ai envoyer le courrier avac une comande de 91.39euro, le lendemain je reçois un autre courrier de alicia avantage en m'annonçant que j'ai gagner 1million d'euro donc j'ai envoyer mon courrier avec une commande de 27.89euro et ça fait une semaine qu'ils ont encaisser mais moi je n'ai toujours pas ma comande.moi je m'enfiche des 10000euro et des 1 million mais au moin il pourrai m'envoyer ce que j'ai commander.comment faire depuis de la reunion pour porter plainte contre eux aider moi svp mercie

Par **momo**, le **17/09/2010** à **00:25**

bonjour, je viens de recevoir la fameuse notification de gain des 10000 euros de alicia avantages, cependant ce qui a attiré mon attention, c'est le mode de paiement,ils demandent tous les numéros de la carte bancaire, y compris les 3 derniers chiffres à côté de la signature et là j'ai compris que c'est louche donc je ne vais pas répondre. merci à tous pour vos témoignages

Par **ISBACK83**, le **19/10/2010** à **16:08**

Alice Avantages gagne malheureusement tous les procès ... et le pire c'est que les le tribunal de Nice condamne les plaignants a verser en moyenne 500e a cette société fantôme :/ !! lisez ce lien pour en savoir plus.

http://www.lepost.fr/article/2009/07/07/1610954_alice-avantages-gagne-toujours-en-justice.html

Est-ce qu'une action collective pourrait inverser la donne ? !

Par **owusu**, le **30/10/2010** à **12:24**

bnjrs a vous tous

enfaite j passer commander depuis le 20 10 2010

mai juska la j tjrs pas mes commande

alor j chercher leur numero de telephone pr les contacter

alor si quelqu'un peu m aider

et ca dur combien de tmps leur livraison?????? SVP

MERCI

Par **hutche**, le **11/11/2010** à **12:39**

bonjour, c'est encore une arnaque comme il en pousse dans tous les coins, ne comptez pas sur la "justice" car ils sont de leur côté (en quelques sortes).

HE OUI ,vive la justice française!...

Bref, aucun numéro pour accéder dans leur boîte à merde! bien sûr ces gens là n'aiment pas être dérangés surtout quand ils tiennent une place de bandit.

Le seul message qu'il faut faire passer au plus grand nombre, c'est de pas être trop naïf et de se renseigner dans les forums. Toujours les forums!!!

Par **pauline62**, le **18/11/2010** à **11:22**

bonjour

moi aussi j'ai reçu hier le courrier de la grande gagnante de 10.000 euros

je ne sais pas si c'est vrai j'ai envoyé le papier qu'il avait dit on va vraiment bien j'espère que ce n'est pas une arnaque j'ai jamais eu ce genre de courrier si je n'ai pas de réponse j'irais porter plainte

on va vraiment bien

Par **Rikki**, le **30/11/2010** à **11:40**

J'ai mené mes petites recherches moi aussi.

-Emilie Plume n'existe pas en Provence Alpes Cotes d'Azur.
-L'huissier de Justice n'existe pas à Nice non plus.
-Les pages jaunes ne donnent aucune information concernant le numéro de téléphone, mais heureusement, je l'ai trouvé: 04 93 71 79 15

J'ai appelé Alice Avantages, en déclarant vouloir mon gain sans aspirer à une quelconque participation au jeu, car comme je leur ai dit: "Je n'ai pas besoin de jouer puisque j'ai déjà gagné".

Je leur ai demandé ce qu'il se passait si je jouais et que je ne recevais pas mon chèque ni même mon colis, ce à quoi on m'a répondu que c'était impossible. J'ai donc cité "aufeminin.com" et expertatoo, prenant vos cas comme exemple.
Ils ont pris mon nom, mon code postal et m'ont dit qu'ils allaient arrêter leurs courriers.

Et je leur ai bien entendu précisé qu'une 30 aine de personnes sont prêtes à entrer en procédure, afin de réclamer leurs 10 000€, sinon les empêcher de nuire à d'autres personnes.

@Pauline62, tu n'as quand même pas payé?

Par **pauline62**, le **30/11/2010** à **19:34**

payé quoi???

j'ai juste envoyer la lettre en AR qui mé revenue a 5euros quand meme je vais noter le numero que tu as marquer je vais essayer de les appeler demain
mais comme je né toujours pas u le cheque bien sur
donc jirer porter plainte
contre publiciter mensonger et abus a la personne

Par **camillem1812**, le **17/12/2010** à **12:42**

Recu ce jour leur premier courrier, c'est donc qu'il en envoies encore..
Je sens que je vais m'amuser...on ne dit pas au gens qu'ils ont gagnés 10000 euros alors que c'est faux!! ca va mal se passer!!

Par **camillem1812**, le **17/12/2010** à **12:42**

Recu ce jour leur premier courrier, c'est donc qu'il en envoies encore..
Je sens que je vais m'amuser...on ne dit pas au gens qu'ils ont gagnés 10000 euros alors que c'est faux!! ca va mal se passer!!

Par **Maloue80**, le **22/12/2010** à **15:41**

Slit tt le monde, moi aussi je suis une nouvelle "grande gagnante" des 10 000 euros !
Heureusement qu'il y a le net pour découvrir que c'est un mensonge !
Même si je l'avais déjà compris par moi-même en lisant la lettre: si on est gagnant, prk commander ?

Ces E..... nous ft de fausses joie, c'est pas cool quelques js avt Noël.

Par **pimpounette**, le **30/12/2010 à 16:26**

Bonjour, comme vous tous, j'ai reçu un premier courrier d'Alice Avantages qui me disait que j'étais l'unique et grande gagnante de 10000 euros, n'ayant pas répondu ils m'ont envoyé 3 relances . Je me doutais bien que c'était une arnaque mais j'ai quand même tenté donc j'ai renvoyé le courrier avec la vignette disant gagnante, mon bon de commande ainsi que mon chèque...je sais que je n'aurais jamais le chèque et peut être jamais ma commande non plus mais j'ai gardé tous les courriers de la société ainsi que la lettre que Mme Plume m'a faxé....Maintenant je pense que pour ce qui comme moi ont été victime de l'arnaque ont une chance d'être indemnisé...il suffirait juste d'avoir les expériences de chacun de nous sur papier signé de notre main puis les imprimer...avec ça plus les courriers il y a moyen d'aller porté plainte et de prouver qu'Alice Avantages est une arnaque ! Mais pour que cela fonctionne il faudrait que tout le monde le fasse.

Par **Marion2**, le **30/12/2010 à 17:07**

Lien fourni par ISBACK83

[citation]**ALICE AVANTAGES GAGNE TOUJOURS EN JUSTICE.....**
07/07/2009 à 18h15

Une décision favorable pour la société Alice Avantages contre Mme NATHALIE DUFFOURG rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mme NATHALIE DUFFOURG aux dépens de l'instance.

Une nouvelle décision positive rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 12 mai 2009 a débouté une nouvelle fois un requérant (Mr JEAN-PIERRE VANNAY) et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité au concerné, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : la crédulité du demandeur ne saurait entraîner la mise en jeu de la responsabilité quasi contractuelle de la société Alice Avantages qui lui a proposé la possibilité de participer à un jeu consistant en une loterie publicitaire comportant un post tirage au sort afin de déterminer un gagnant, cette opération autorisée par le code de la consommation comportant nécessairement un aléa clairement spécifié : règlement complet du grand jeu Alice Avantages.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mr JEAN-PIERRE VANNAY à verser à la société Alice Avantages la somme de 500 €uros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Encore une décision positive rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 28 mai 2009 a débouté un requérant (Mr JEAN-CLAUDE BENCHAIIB)) et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité au concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués et qu'après lecture du règlement du jeu, il s'agit d'un jeu comportant un pré tirage réalisé par un huissier de justice afin de tirer au sort le gagnant potentiel d'un certain prix.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mr JEAN-CLAUDE BENCHAIIB à verser la somme de 500 € à la Société Alice Avantages sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Le tribunal d'instance de Nice a de nouveau rendu une décision favorable à la société Alice Avantages contre Mr Michäel PICAZO SERRANO dans un jugement du 3 juin 2009. La société Alice Avantages était accusée d'avoir envoyé une publicité au concerné, lui annonçant le gain d'un certain prix comme argument de promotion.

Effectivement, la société Alice Avantages est spécialisée dans la vente par correspondance de produits cosmétiques, et au soutien de la vente de ses produits sur catalogue, elle propose des jeux publicitaires annonçant le gain d'un certain prix.

La présence d'aléa, de conjecture et le règlement complet du jeu précisant bien son fonctionnement étant joint dans chaque courrier publicitaire, la société Alice Avantages n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués. Par ces motifs, elle a donc été relaxée par le tribunal d'instance de Nice.

Le tribunal a débouté et condamné Mr Michäel PICAZO SERRANO aux dépens de l'instance.

[/citation]

Par Marion2, le 30/12/2010 à 17:12

Effectivement, si vous lisez bien les courriers, il est clair qu'Alice a pris toutes les précautions afin de se garantir contre toute attaque.

Là, où il faut plutôt jouer, c'est sur le fait que de nombreuses personnes ont commandé des articles, ont payé et n'ont jamais rien reçu.

Par pimpounette, le 31/12/2010 à 01:11

Bon et bien moi je suis dans le cas où j'ai commandé un article que j'ai également payé donc d'après vous le seul recours que l'on a c'est de déposer une plainte pour non réception d'un produit payé...en admettant que je dépose la plainte ils me rembourseront que ce que j'ai payé et ça me reviendrait plus cher en frais d'avocat....donc je juge cela inutile à moins que l'on ait vraiment de l'argent à perdre. Il me semble cependant que toute publicité mensongère est punie par la loi:

Loi interdisant la publicité mensongère :

Selon l'article L121-1 du code de la consommation (loi 2008-776 du 4 août 2008) :

I.- Une pratique commerciale est trompeuse si elle est commise dans l'une des circonstances suivantes :

1° Lorsqu'elle crée une confusion avec un autre bien ou service, une marque, un nom

commercial, ou un autre signe distinctif d'un concurrent ;

2° Lorsqu'elle repose sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur et portant sur l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- a) L'existence, la disponibilité ou la nature du bien ou du service ;
- b) Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, à savoir : ses qualités substantielles, sa composition, ses accessoires, son origine, sa quantité, son mode et sa date de fabrication, les conditions de son utilisation et son aptitude à l'usage, ses propriétés et les résultats attendus de son utilisation, ainsi que les résultats et les principales caractéristiques des tests et contrôles effectués sur le bien ou le service ;
- c) Le prix ou le mode de calcul du prix, le caractère promotionnel du prix et les conditions de vente, de paiement et de livraison du bien ou du service ;
- d) Le service après-vente, la nécessité d'un service, d'une pièce détachée, d'un remplacement ou d'une réparation ;
- e) La portée des engagements de l'annonceur, la nature, le procédé ou le motif de la vente ou de la prestation de services ;
- f) L'identité, les qualités, les aptitudes et les droits du professionnel ;
- g) Le traitement des réclamations et les droits du consommateur ;

3° Lorsque la personne pour le compte de laquelle elle est mise en œuvre n'est pas clairement identifiable.

II.- Une pratique commerciale est également trompeuse si, compte tenu des limites propres au moyen de communication utilisé et des circonstances qui l'entourent, elle omet, dissimule ou fournit de façon inintelligible, ambiguë ou à contretemps une information substantielle ou lorsqu'elle n'indique pas sa véritable intention commerciale dès lors que celle-ci ne ressort pas déjà du contexte.

Dans toute communication commerciale constituant une invitation à l'achat et destinée au consommateur mentionnant le prix et les caractéristiques du bien ou du service proposé, sont considérées comme substantielles les informations suivantes :

- 1° Les caractéristiques principales du bien ou du service ;
 - 2° L'adresse et l'identité du professionnel ;
 - 3° Le prix toutes taxes comprises et les frais de livraison à la charge du consommateur, ou leur mode de calcul, s'ils ne peuvent être établis à l'avance ;
 - 4° Les modalités de paiement, de livraison, d'exécution et de traitement des réclamations des consommateurs, dès lors qu'elles sont différentes de celles habituellement pratiquées dans le domaine d'activité professionnelle concerné ;
 - 5° L'existence d'un droit de rétractation, si ce dernier est prévu par la loi.
- III.- Le I est applicable aux pratiques qui visent les professionnels.

Peines possibles:

Article L213-1 du code de la consommation: Sera puni d'un emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende de 37 500 euros au plus ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque, qu'il soit ou non partie au contrat, aura trompé ou tenté de tromper le contractant, par quelque moyen ou procédé que ce soit, même par l'intermédiaire d'un tiers : 1° Soit sur la nature, l'espèce, l'origine, les qualités substantielles, la composition ou la teneur en principes utiles de toutes marchandises ; 2° Soit sur la quantité des choses livrées ou sur leur identité par la livraison d'une marchandise autre que la chose déterminée qui a fait l'objet du contrat ; 3° Soit sur l'aptitude à l'emploi, les risques inhérents à l'utilisation du produit, les contrôles effectués, les modes d'emploi ou les précautions à prendre.

Ceci pourrait, sur un plan civil, être analysé comme une présomption de dol. L'acheteur pourrait alors demander la nullité du contrat pour vice du consentement par le dol.

Par **sophie**, le **10/01/2011 à 13:42**

bonjour je m'appelle sophie. je vis en france a ambares et lagrave.33440.j'ai reçu une lettre qui me dit que j'ai bien gagné la somme de 10 000 euros et qu'il m'est bel et bien destinée.j'ai commandé fait un chèque de 32 euros.mais rien.j'aimerais que par email on en parle tous et que l'on fasse quelque chose a nous tous.l'union fait la force.mon adresse mail.sophiesaba@sfr.fr.cordialement.sophie.

Par **Marion2**, le **10/01/2011 à 14:00**

Lisez attentivement ce qui a été dit sur Alice.

Toutes les personnes qui ont déposé plainte contre Alice ont été déboutées et ont même eu droit à des dommages & intérêts à verser à Alice.

Vous n'avez rien gagné. Lisez tout ce qu'il y a d'écrit par Alice. Cette société s'est bien protégée. Elle met en garde les personnes qui croient qu'effectivement elles ont gagné 10000€.

En revanche, oui, vous pouvez déposer plainte si vous avez commandé, payé et que votre commande n'a pas été livrée.

Par **missbaby**, le **11/01/2011 à 14:42**

bjr

je vois vos annonces au sujet de l'arnaque Alice. Avantage je suis dans le même cas que vous j'ai téléphoné aux services des fraudes n° 3939 qui me disent de faire un mail à cette adresse DDP@alpes-maritimes.gouv.fr pour porter plainte car plus les plaintes arrivent mieux c'est pour eux au tribunal avec un gros dossier ils pourront faire condamner la société alors allez y foncez et commandez plus rien car cette société en espère pas à sa première affaire elle a déjà été condamnée mais pour une misère d'après le monsieur qui m'a répondu voilà :)

Par **Marion2**, le **11/01/2011 à 14:49**

Vous avez du mal à comprendre qu'il n'y a pas de fraude de la part d'ALICE !!!

ALICE prévient toujours dans ses courriers que vous n'avez pas gagné... seulement les personnes ne lisent pas tout... et c'est pour cette raison que toutes les personnes qui ont

déposé plainte contre ALICE, ont toutes été déboutées !!!

[citation]elle as deja etais condanner [/citation] NON

Par **sabi94**, le **14/02/2011 à 11:36**

bonjour voila moi je viens de recevoir il ya 2jour ce papier qui me dit aussi que je suis gagnante de 10.000euro suite a sa j'ai lu vos remarque et moi je comte les avoir mes sous porter pleinter plainte et aller jusquau bout!il ya eu un reportage au info une dame avait reçu le meme courrier avec 20.000 elle et passer au tribunal et c'est sous dans son compte voila bon courage

Par **sabi94**, le **14/02/2011 à 11:36**

bonjour voila moi je viens de recevoir il ya 2jour ce papier qui me dit aussi que je suis gagnante de 10.000euro suite a sa j'ai lu vos remarque et moi je comte les avoir mes sous porter pleinter plainte et aller jusquau bout!il ya eu un reportage au info une dame avait reçu le meme courrier avec 20.000 elle et passer au tribunal et c'est sous dans son compte voila bon courage

Par **Marion2**, le **14/02/2011 à 11:41**

Ce que vous semblez oublier sabi, c'est que Alice a pris ses précautions et que malgré plusieurs plaintes contre elle, les demandeurs ont toujours été déboutés et condamnés à verser des dommages et intérêts à Alice.

Avant de déposer plainte, lisez attentivement tous les documents qu'Alice vous a envoyé, et vous constaterez que vous n'avez rien gagné.

Maintenant, si vous avez de l'argent à perdre, déposez plainte.

De plus, je vous informe que le gagnant ne recevra pas un chèque (tel que vous l'entendez) mais un bon d'achat d'une valeur de 10000€ à utiliser dans leur société...

En matière de publicité le terme bon d'achat est souvent appelé chèque.

[citation]***Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.***

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

[Modifier ma question] [Supprimer question] [/citation]

[/citation]**rod9001**

Voir ses messages

Nouveau membre

Inscrit : 14/02/2011

Messages : 1 Ardèche, Le 14/02/2011 15:12

Ils sont très forts chez Alice Avantages. Ils ont déjà gagné plusieurs procès contre des gens qui, croyant avoir gagné, ont porté plainte et ont été débouté. Et en plus ils ramassent des dommages et intérêts et les frais de tribunal sont à la charge du plaignant. Il faut bien lire le règlement et voir que TOUS les participants sont appelés "GAGNANT" et que seul le VRAI GAGNANT est appelé "GRAND GAGNANT". Aussi il est facile de se laisser abuser par des jeux de termes et d'appellations purement inhérents à ce concours, surtout lorsque l'on vous promet une telle somme (10 000 € !). Si j'ai un conseil ? Laissez tomber, ils ne valent pas le timbre que vous dépenser pour eux.. Voilà le lien de leur site ou ils se gargarisent de leurs victoires juridiques :

http://www.alice-avantages.fr/justice/index.html?gclid=CO_xw87lh6cCFQsTfAodMBYZeA

[Modifier mon message] [Supprimer] Dernière modification : le 14/02/2011 15:17 [/citation]

Par dinzo3, le 13/03/2011 à 19:41

je me suis fait avoir par alicé avantages la première fois j'ai rien commandé j'ai payé le port pour l'envoi de mon chèque il me relance pour commandé sur le livre je comemde pour 51,29 +le port9,49e je n'ai pas reçu met produit ni le cheque mais les 2 chèques on etait prélevé que faire pour avoir se qui me doive merci si quelq'un peu me donné une réponse comemde du 21:02 :2011

Par ouchi, le 31/03/2011 à 13:00

bonjour

je suis moi aussi victime, cela fait maintenant plus de 10 commandes toujours de chèque, encore aujourd'hui un courrier en me promettant l'envoi naturellement avec une commande, j'ai encore une commande en instance pour rupture de stock;

Par **PEZZULLI**, le **20/04/2011** à **11:23**

j'ai reçu un courrier de ALICE AVANTAGES en spécifiant que j'avais gagné un chèque de 10.000euros et que j'ai fait parvenir à leur bureau tous les documents avec une commande depuis 15 jours et à ce jour j'ai toujours rien reçu, je me demande si cela n'est pas une escroquerie en prenant l'argent des commandes sur le compte bancaire.

C'est pour cela que je m'adresse auprès de vous quels sont les démarches contre cette société